

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : 15

Nombre de conseillers en
exercice : 40

Date de convocation :
7 mars 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 07/03/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Philippe COLIN, Fabrice BOYER à Jacques LAVOIL, Pierre-Jean COURBEY à Rose-Marie FALQUE, Jacques LAMBLIN à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PERISSE à Murielle GRIFFOUL, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

Absents : Christian GEX, Catherine PAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard RITZ

Membres présents.....21
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....2
Votants.....27

Délibération 2025 014

FINANCES

Affectation des résultats du budget Principal 2024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	6	27	0	0	0

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement pour l'exercice 2024 de :	1 997.74 €
Un excédent reporté de :	48 130.15 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	46 132.41 €
Un excédent d'investissement pour l'exercice 2024 de :	92 633.11 €
Un excédent reporté de :	250 761.93 €
Un excédent d'investissement cumulé de :	343 395.04 €
Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	343 395.04 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	46 132.41 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	46 132.41 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	343 395.04 €
--	--------------

Sur proposition de Monsieur le Président, après avis favorable du bureau et après avoir approuvé le compte financier unique du budget Principal de l'exercice 2024, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 21 mars 2025
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL
2025.03.20 16:12:05 +0100
Ref: 8401441-12609836-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois